



Charte institutionnelle globale

« Ensemble pour la dignité, la paix, la solidarité et le développement durable »

Pour la dignité humaine, la paix, la solidarité, la justice sociale, la résilience et le développement durable.

Préambule

L'ONG-A.SI.BA, Association Siguida Baara, réaffirme son engagement à contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations, à la protection de la dignité humaine, au renforcement de la paix et de la cohésion sociale, ainsi qu'au développement inclusif et durable des communautés.

Notre action repose sur une approche participative qui place les personnes, les communautés et leurs capacités au centre des interventions.

L'ONG-A.SI.BA considère que le développement durable ne peut être construit sans protection des droits humains, accès aux services essentiels, éducation, santé, sécurité alimentaire, protection de l'environnement, justice sociale, participation citoyenne, réconciliation et cohésion sociale.

La présente Charte constitue le cadre institutionnel de référence de l'ONG-A.SI.BA pour ses programmes, projets, partenariats et interventions.

I. Nos valeurs fondamentales

L'ONG-A.SI.BA fonde son action sur les valeurs suivantes :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| 1. Dignité humaine | 8. Inclusion |
| 2. Respect des droits humains | 9. Responsabilité |
| 3. Égalité et non-discrimination | 10. Transparence |
| 4. Solidarité | 11. Redevabilité |
| 5. Justice sociale | 12. Intégrité |
| 6. Paix et non-violence | 13. Respect de l'environnement |
| 7. Participation communautaire | 14. Résilience communautaire |
| | 15. Partenariat et coopération |

II. Engagement pour les droits humains

L'ONG-A.SI.BA s'engage à promouvoir, protéger et défendre les droits fondamentaux de toutes les personnes.

Elle œuvre notamment pour :

- le respect de la dignité humaine ;
- l'égalité entre les personnes ;
- la lutte contre toutes les formes de discrimination ;

- l'accès aux services essentiels ;
- la protection des personnes vulnérables ;
- la sensibilisation aux droits et devoirs citoyens ;
- la promotion de la participation communautaire ;
- l'accès équitable aux opportunités sociales et économiques.

L'ONG-A.SI.BA veille à intégrer les principes de droits humains dans ses programmes et partenariats.

III. Engagement pour la protection de l'enfant

L'enfant constitue une priorité institutionnelle.

L'ONG-A.SI.BA s'engage à contribuer à :

- la protection des enfants contre toutes les formes de violence ;
- la prévention de l'exploitation et des abus ;
- la protection contre les mariages précoces et forcés ;
- l'accès à l'éducation ;
- l'accès aux soins de santé ;
- la protection des enfants vulnérables ;
- l'accompagnement des orphelins ;
- la protection des enfants déplacés et affectés par les crises ;
- la participation adaptée des enfants aux décisions qui les concernent.

L'intérêt supérieur de l'enfant guide les interventions qui les concernent.

IV. Engagement pour la justice et la sécurité

L'ONG-A.SI.BA contribue à la promotion d'une société fondée sur le respect du droit, la prévention des violences et la protection des personnes.

Elle soutient :

- la sensibilisation aux droits et devoirs ;
- l'accès à l'information juridique ;
- la prévention des conflits ;
- la médiation communautaire ;
- la protection des personnes vulnérables ;
- la prévention des violences basées sur le genre ;
- la sécurité communautaire ;
- le dialogue entre communautés et institutions compétentes.

L'ONG-A.SI.BA agit dans le respect de son mandat et des compétences des institutions judiciaires et sécuritaires.

V. Engagement pour la réconciliation et la cohésion sociale

L'ONG-A.SI.BA considère la paix et la cohésion sociale comme des responsabilités collectives.

Elle s'engage à :

- promouvoir le dialogue communautaire ;
- prévenir les tensions et conflits ;
- soutenir la médiation ;
- favoriser la réconciliation ;
- renforcer la confiance entre communautés ;
- soutenir les mécanismes locaux de paix ;
- favoriser la réintégration sociale ;
- lutter contre la stigmatisation et les discriminations ;
- renforcer la participation des femmes et des jeunes aux initiatives de paix.

Notre principe :

« Écouter, dialoguer, rapprocher, réconcilier et construire ensemble. »

VI. Engagement pour la paix et la non-violence

L'ONG-A.SI.BA promeut une culture de paix fondée sur :

- le dialogue ;
- la tolérance ;
- la communication non violente ;
- le respect mutuel ;
- la médiation ;
- la solidarité ;
- la prévention des conflits ;
- l'éducation à la paix.

Elle encourage les communautés à privilégier les mécanismes pacifiques de résolution des différends.

VII. Engagement pour la santé

L'ONG-A.SI.BA considère l'accès à la santé comme un élément essentiel de la dignité humaine.

Elle s'engage à contribuer à :

- l'accès aux soins essentiels ;
- la santé maternelle et reproductive ;
- la santé de l'enfant ;
- la nutrition ;
- la santé communautaire ;
- la prévention des maladies ;
- la sensibilisation sanitaire ;
- la santé mentale et psychosociale ;
- la prise en charge des personnes vulnérables ;
- le renforcement des capacités des structures sanitaires.

L'ONG-A.SI.BA travaille avec les autorités sanitaires et les partenaires compétents pour renforcer l'accès aux services de santé.

VIII. Engagement pour la sécurité alimentaire et la nutrition

L'ONG-A.SI.BA s'engage à contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et communautés vulnérables.

Ses actions peuvent porter sur :

- l'agriculture ;
- le maraîchage ;
- l'élevage ;
- la transformation agroalimentaire ;
- la formation des producteurs ;
- l'accès aux semences ;
- l'accès aux équipements ;
- le développement des activités génératrices de revenus ;
- la nutrition ;
- la résilience des ménages ;
- la valorisation des productions locales.

L'approche privilégie la participation des communautés et le renforcement durable de leurs capacités productives.

IX. Engagement pour l'éducation et la formation

L'ONG-A.SI.BA considère l'éducation et la formation comme des leviers essentiels du développement humain.

Elle soutient toutes les formes de formation :

- formelle ;
- informelle ;
- professionnelle ;
- technique ;
- inclusive ;
- communautaire ;
- continue ;
- recyclage et perfectionnement ;
- réinsertion ;
- apprentissage ;
- formation entrepreneuriale.

Elle encourage l'accès équitable à l'éducation pour les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes vulnérables et les personnes ayant des besoins spécifiques.

X. Engagement pour la citoyenneté

L'ONG-A.SI.BA œuvre à renforcer une citoyenneté responsable, participative et solidaire.

Elle encourage :

- le respect des droits et devoirs ;
- la participation à la vie communautaire ;
- le respect des biens publics ;
- la solidarité ;
- le volontariat ;
- la responsabilité individuelle et collective ;
- la participation des jeunes ;
- la participation des femmes ;
- le dialogue entre citoyens et institutions.

XI. Engagement pour l'environnement et le développement durable

L'ONG-A.SI.BA s'engage à contribuer à la protection, à la restauration et à la valorisation de l'environnement.

Ses actions peuvent comprendre :

- reboisement ;
- protection des ressources naturelles ;
- gestion durable de l'eau ;
- lutte contre la pollution ;
- gestion des déchets ;
- adaptation aux changements climatiques ;
- sensibilisation environnementale ;
- agriculture durable ;
- promotion des énergies propres ;
- restauration des terres dégradées ;
- protection de la biodiversité.

L'environnement est intégré autant que possible dans la conception et la mise en œuvre des projets.

XII. Engagement pour les femmes et l'égalité

L'ONG-A.SI.BA soutient l'autonomisation sociale et économique des femmes.

Elle contribue notamment à :

- renforcer leurs capacités ;
- soutenir leurs organisations ;
- développer l'entrepreneuriat féminin ;
- favoriser leur accès aux ressources ;
- soutenir les activités génératrices de revenus ;
- renforcer leur participation communautaire ;
- prévenir les violences basées sur le genre ;
- promouvoir leur participation aux mécanismes de paix et de décision.

XIII. Engagement pour la jeunesse

Les jeunes sont des acteurs essentiels du développement.

L'ONG-A.SI.BA s'engage à soutenir :

- leur formation ;
- leur insertion professionnelle ;
- l'entrepreneuriat ;
- l'apprentissage des métiers ;
- l'innovation ;
- le volontariat ;
- la participation citoyenne ;
- le leadership ;
- les initiatives communautaires ;
- la prévention de l'exclusion sociale.

XIV. Engagement pour les personnes vulnérables

L'ONG-A.SI.BA accorde une attention particulière aux personnes et familles en situation de vulnérabilité.

Cela comprend notamment :

- veuves ;
- orphelins ;
- enfants vulnérables ;
- personnes déplacées ;

- personnes retournées ;
- personnes handicapées ;
- personnes âgées ;
- ménages en situation de précarité ;
- personnes affectées par les crises.

Notre approche vise à passer progressivement de l'assistance d'urgence au renforcement de l'autonomie et de la résilience.

XV. Engagement humanitaire

Dans les situations de crise, l'ONG-A.SI.BA s'engage à contribuer à une assistance fondée sur les besoins.

Nos interventions humanitaires reposent notamment sur :

- l'humanité ;
- l'impartialité ;
- la non-discrimination ;
- la dignité ;
- la protection ;
- la redevabilité envers les populations affectées ;
- la coordination avec les acteurs compétents.

L'assistance doit autant que possible renforcer les capacités des communautés plutôt que créer une dépendance durable.

XVI. Engagement pour l'emploi et l'autonomisation économique

L'ONG-A.SI.BA encourage les initiatives favorisant l'autonomie économique des populations.

Elle soutient notamment :

- la formation professionnelle ;
- l'apprentissage ;
- l'entrepreneuriat ;
- les activités génératrices de revenus ;
- l'agriculture ;
- le maraîchage ;
- l'artisanat ;
- les petites entreprises ;
- les coopératives ;
- l'insertion professionnelle ;
- l'accompagnement des jeunes et des femmes.

XVII. Engagement pour la participation communautaire

L'ONG-A.SI.BA adopte une approche participative.

Les communautés doivent pouvoir :

- identifier leurs besoins ;
- participer à la conception des projets ;
- contribuer à la mise en œuvre ;
- suivre les activités ;
- formuler des plaintes et recommandations ;
- participer à l'évaluation ;

- contribuer aux décisions qui concernent leur développement.

Principe institutionnel :

« Rien pour les communautés sans les communautés. »

XVIII. Engagement pour la transparence et la redevabilité

L'ONG-A.SI.BA s'engage à maintenir des pratiques transparentes dans la gestion de ses ressources et de ses programmes.

Elle veille à :

- une gestion responsable des financements ;
- une documentation appropriée des activités ;
- un suivi financier et programmatique ;
- la redevabilité envers les communautés ;
- la communication avec les partenaires ;
- la prévention de la fraude et de la corruption ;
- la gestion responsable des plaintes.

XIX. Protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement

L'ONG-A.SI.BA ne tolère aucune forme d'exploitation, d'abus, de harcèlement ou de comportement portant atteinte à la dignité des bénéficiaires, employés, volontaires, partenaires ou collaborateurs.

L'organisation s'engage à mettre en place :

- des mécanismes de prévention ;
- des mécanismes de plainte ;
- des procédures de signalement ;
- des mesures de protection ;
- des mécanismes de traitement appropriés ;
- des actions de sensibilisation du personnel et des partenaires.

XX. Engagement pour le partenariat

L'ONG-A.SI.BA considère le partenariat comme un moyen essentiel de renforcer l'impact collectif.

Elle souhaite développer des collaborations avec :

- institutions publiques ;
- collectivités territoriales ;
- organisations nationales ;
- ONG internationales ;
- agences des Nations Unies ;
- fondations ;
- partenaires techniques et financiers ;
- associations communautaires ;
- organisations de femmes ;
- organisations de jeunes ;
- établissements éducatifs ;
- structures sanitaires ;
- entreprises responsables ;
- médias ;
- institutions de recherche.

Les partenariats doivent être fondés sur la confiance, la complémentarité, la transparence et des objectifs communs.

XXI. Notre approche transversale

Tous les programmes de l'ONG-A.SI.BA doivent autant que possible intégrer les dimensions suivantes :

Protection + Inclusion + Genre + Jeunesse + Environnement + Paix + Participation + Redevabilité + Résilience + Durabilité.

Cette approche permet de dépasser les interventions isolées et de construire des réponses intégrées aux besoins des communautés.

XXII. Nos principaux domaines d'intervention

L'ONG-A.SI.BA inscrit son action notamment dans les domaines suivants :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Droits humains | 13. Autonomisation des femmes |
| 2. Protection de l'enfant | 14. Jeunesse |
| 3. Justice et sécurité | 15. Environnement |
| 4. Paix et cohésion sociale | 16. Développement durable |
| 5. Réconciliation | 17. Action humanitaire |
| 6. Santé | 18. Protection sociale |
| 7. Nutrition | 19. Citoyenneté |
| 8. Sécurité alimentaire | 20. Développement communautaire |
| 9. Agriculture et maraîchage | 21. Résilience |
| 10. Éducation | 22. Gouvernance participative |
| 11. Formation professionnelle | 23. Communication et sensibilisation |
| 12. Emploi et insertion | 24. Recherche, suivi et apprentissage |

XXIII. Notre vision à long terme

L'ONG-A.SI.BA aspire à contribuer à l'émergence de communautés :

- pacifiques ;
- autonomes ;
- résilientes ;
- inclusives ;
- solidaires ;
- éduquées ;
- en bonne santé ;
- économiquement actives ;
- respectueuses de l'environnement ;
- capables de participer aux décisions qui concernent leur avenir.

XXIV. Notre engagement final

L'ONG-A.SI.BA s'engage à mettre ses capacités, son expérience, ses ressources humaines, ses réseaux et ses partenariats au service des populations et des communautés de ses zones d'intervention.

Nous nous engageons à agir avec responsabilité, intégrité, respect, solidarité et professionnalisme.

Nous croyons que le développement durable est une responsabilité partagée.

Nous croyons que la paix se construit.

Nous croyons que la dignité se protège.

Nous croyons que les communautés doivent être actrices de leur propre développement.

Nous croyons que la solidarité transforme les vulnérabilités en capacités.

Notre devise :

« ENSEMBLE POUR LA DIGNITÉ, LA PAIX, LA SOLIDARITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

ONG-A.SI.BA – Association Siguida Baara. Engagée aux côtés des communautés, pour aujourd'hui et pour demain.

Fait à Bamako

Pour l'ONG-A.SI.BA — Association Siguida Baara

Le Président Directeur Exécutif

Salif Siré SYLLA

ONG-A.SI.BA — Association Siguida Baara • Rue 754, Porte 288, Bacodjikoroni ACI, Bamako (Mali) • info@ong-asiba.org • ong-asiba.org